Décision n°11/2026
DELEGATION

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 modifié relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment ses articles 14 et 14-1,

Vu le décret du 27 octobre 2021 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris - M. MANTEI (Olivier),

Vu la délégation 22/2021 donnée à Sandrine Ollari, Responsable de l'ordonnancement de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à Marie Solocha, Administratrice du système d'information financier - Chargée de gestion, à l'effet de procéder au nom du Directeur général :

- au paramétrage, visa et validation dans le système informatique budgétaire et comptable en tant qu'Administratrice du logiciel,
- à la signature du renouvellement du certificat de signature « Cachet » de l'établissement pour l'utilisation du parapheur électronique, en tant que mandataire de certification.

Cette délégation annule et remplace la délégation 24/2021 et prend effet le 5 juin 2026.

ARTICLE 2

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture et sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris, le 5 juin 2026

Olivier Mantei

Original : *Agent Comptable*
Copie : *Bénéficiaire de la délégation*